



MÉGAGYM
— BLAINVILLE —

TERMES & CONDITIONS 2024-2025

RÉSUMÉ

Le présent document énonce les termes et conditions encadrant la participation aux activités offertes par le Club de Gymnastique Mégagym pour l'année 2024-2025. Toute inscription à nos services entraîne l'acceptation entière et sans réserve des dispositions suivantes.

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
2	INSCRIPTION	3
2.1	Liste d'attente	3
3	PAIEMENTS.....	3
3.1	Modalités de Paiement	3
3.1.1	Paiement Intégral.....	3
3.1.2	Paiement en Versements	3
3.2	Politique de Retard de Paiement.....	3
3.2.1	Frais de retard.....	4
3.2.2	Mise en Demeure.....	4
3.2.3	Suspension ou Résiliation de l'Abonnement	4
3.2.4	Plan de Paiement.....	4
3.2.5	Prescription des Dettes.....	4
3.2.6	Droit de Réclamation	4
4	FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.....	4
4.1	Applicable à tous les secteurs.....	4
4.1.1	Affiliation à la Fédération de Gymnastique du Québec	4
4.1.2	Frais de non-résidents de la ville de Blainville	4
4.1.3	Frais Administratif.....	5
4.1.3.1	Inscription assistée (en personne ou par téléphone).....	5
4.1.3.2	Inscription tardive	5
4.1.3.3	Changement de groupe	5
4.2	Applicable au Secteur Récréatif	5
4.2.1	Abonnement Annuel À La Plateforme Rétroaction	5
4.2.2	Frais de service.....	5
4.3	Applicable au Secteur Compétitif.....	5
4.3.1	Frais Entraînement Été.....	5
4.3.2	Frais de compétition	6
4.3.3	Frais additionnels – Selon les besoins de l'athlète.....	6
4.3.3.1	Frais de routine (Payable au moment de l'apprentissage)	6
4.3.3.2	Survêtement de compétition – Veste et Pantalon.....	6
4.3.3.3	Maillot de compétition.....	6

4.3.3.4	Compétitions supplémentaires	6
4.3.3.5	Spectacle de fin d'année	6
5	RABAIS	6
5.1	Rabais Familial	6
5.2	Rabais inscription 2° cours récréatif	7
6	POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT.....	7
6.1	Marche à Suivre	7
6.2	Avant le Début des Cours.....	7
6.3	Après le Début des Cours.....	7
6.4	Annulation de Cours par le Club	7
6.5	Remboursement pour Blessure ou Maladie	7
6.6	Procédure en cas de litige	8
6.6.1	Contact initial	8
6.6.2	Examen de la demande	8
6.6.3	Tentative de résolution amiable.....	8
6.6.4	Escalade en cas de désaccord persistant	8
6.6.5	Recours externe.....	8
7	PROCÉDURE POUR SOUMETTRE UNE RECOMMANDATION, UN COMMENTAIRE OU UNE SUGGESTION	8
7.1	Moyens de soumission.....	8
7.1.1	Par courriel.....	8
7.1.2	Via notre site web.....	9
7.1.3	En personne	9
7.2	Délai de réponse :	9
7.3	Suivi de la demande :	9
8	DOCUMENTS FISCAUX.....	9
8.1	Crédit d'impôt pour activités physiques.....	9
8.2	Relevé 24.....	9
9	POLITIQUE DE MODIFICATIONS	9
10	CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES	10

TERMES & CONDITIONS

CLUB DE GYMNASTIQUE MÉGAGYM - ANNÉE 2024-2025

Le présent document énonce les termes et conditions encadrant la participation aux activités offertes par le Club de Gymnastique Mégagym pour la session 2024-2025. Toute inscription à nos services entraîne l'acceptation entière et sans réserve des dispositions suivantes.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Club de gymnastique Mégagym est un organisme sans but lucratif (OSBL) offrant des cours de gymnastique pour les enfants de tous âges. En inscrivant votre enfant à nos cours, vous acceptez un contrat de service successif, en accord avec la législation en vigueur au Québec, encadrant l'utilisation des services du club.

2 INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via notre plateforme à l'adresse suivante : <https://megagym.proinscription.com/inscription>.

2.1 LISTE D'ATTENTE

Lorsqu'un cours est complet, il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente. Lorsqu'une place se libère nous contactons les gens sur la liste d'attente par courriel.

3 PAIEMENTS

3.1 MODALITÉS DE PAIEMENT

Nous acceptons uniquement les paiements par carte de crédit

3.1.1 Paiement Intégral

Le montant total de la facture est dû lors de l'inscription

3.1.2 Paiement en Versements

Si le coût de votre activité et les frais supplémentaires excèdent 300 \$, vous aurez la possibilité de choisir cette option lors du paiement en ligne. Il est important de noter que cette option s'applique uniquement aux frais relatifs à l'activité et aux frais supplémentaires. Les articles de boutique, tels que les maillots de gymnastique et les cuissards, doivent être réglés en totalité lors de l'achat. Veuillez respecter les échéances de paiement fixées.

3.2 POLITIQUE DE RETARD DE PAIEMENT

En tant que membre de Mégagym, vous bénéficiez de services successifs offerts dans le cadre de votre abonnement. Afin de maintenir un service de qualité et de respecter nos engagements, il est important que tous les paiements soient effectués dans les délais convenus. Voici les règles et conséquences applicables en cas de retard de paiement :

3.2.1 Frais de retard

Si le paiement n'est pas reçu dans un délai de 10 jours suivant la date d'échéance, des frais de retard peuvent être appliqués. Ces frais s'élèvent à un maximum de 30 % par année sur le montant impayé, conformément à la Loi sur la protection du consommateur du Québec.

3.2.2 Mise en Demeure

En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, une mise en demeure sera envoyée, vous demandant de régler le solde impayé dans un délai de 10 jours suivant la réception de la lettre. Si le paiement n'est pas effectué à la suite de cette mise en demeure, Mégagym se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'abonnement.

3.2.3 Suspension ou Résiliation de l'Abonnement

Si aucun paiement n'est reçu après l'envoi de la mise en demeure, Mégagym pourra suspendre votre accès aux installations et services. Si le retard persiste au-delà de 60 jours, l'abonnement pourra être résilié définitivement sans autre avis.

3.2.4 Plan de Paiement

En cas de difficultés financières exceptionnelles, veuillez nous contacter pour discuter d'un plan de paiement. Nous chercherons un arrangement raisonnable pour répartir les paiements sur une période plus longue.

3.2.5 Prescription des Dettes

Conformément au Code civil du Québec, toute dette impayée liée à votre abonnement sera prescrite après un délai de trois ans. Passé ce délai, Mégagym ne pourra plus exiger le paiement.

3.2.6 Droit de Réclamation

Mégagym se réserve le droit de recourir à des mesures judiciaires pour recouvrer tout montant dû, y compris les frais légaux associés au recouvrement des dettes, si cela s'avère nécessaire.

4 FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

4.1 APPLICABLE À TOUS LES SECTEURS

4.1.1 Affiliation à la Fédération de Gymnastique du Québec

L'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec est obligatoire pour tous les participants et est valide du 1er septembre au 31 août. Les frais varient en fonction de l'âge et du niveau de pratique : 18 \$ pour les enfants de 3 ans et moins, 35 \$ pour ceux de 4 ans et plus, et entre 58 \$ et 205 \$ pour les gymnastes du secteur compétitif, selon leur catégorie. Cette affiliation permet d'assurer un encadrement sécuritaire et structuré dans la pratique de la gymnastique.

4.1.2 Frais de non-résidents de la ville de Blainville

Veuillez noter que des frais supplémentaires de 25 % s'appliquent sur le montant des cours, jusqu'à un maximum de 130 \$ par année. Ces frais sont valides du 1er septembre au 31 août et seront automatiquement ajoutés à votre facture.

4.1.3 Frais Administratif

Afin de couvrir les coûts administratifs liés à certaines demandes, les frais suivants s'appliquent :

4.1.3.1 Inscription assistée (en personne ou par téléphone)

- **10 \$** pour une inscription d'un client ayant déjà un compte.
- **15 \$** pour une inscription d'un client sans compte-client.

4.1.3.2 Inscription tardive

Un frais de **10 \$** sera appliqué pour toute inscription effectuée après la fermeture de Prolinscription. Ce frais couvre le temps administratif supplémentaire pour traiter l'inscription après la date limite.

4.1.3.3 Changement de groupe

Un frais de **10 \$** sera appliqué pour tout changement de groupe effectué au cours de la session. Ce frais permet de couvrir les ajustements administratifs nécessaires à la gestion du groupe.

4.2 APPLICABLE AU SECTEUR RÉCRÉATIF

4.2.1 Abonnement Annuel À La Plateforme Rétroaction

L'abonnement annuel à la plateforme Rétroaction est de 7 \$ par année et est valide du 1er septembre au 31 août. Ce montant est automatiquement ajouté à votre facture afin de couvrir les frais d'accès à la plateforme, qui permet une gestion efficace des évaluations et un suivi détaillé des progrès des participants.

4.2.2 Frais de service

Conformément aux lois en vigueur au Québec, un frais de service de **2,5 %** sera ajouté à chaque facture émise par Mégagym. Ce montant est destiné à couvrir les frais d'exploitation et d'amélioration continue de nos services, incluant la maintenance de nos installations et le développement d'outils de communication et de suivi pour nos membres. Ce frais est clairement indiqué au moment de la facturation et dans nos politiques et règlements pour assurer une transparence complète. En utilisant nos services, vous acceptez l'application de ce frais de service.

4.3 APPLICABLE AU SECTEUR COMPÉTITIF

4.3.1 Frais Entraînement Été

Ces frais couvrent les séances d'entraînement estivales permettant aux athlètes de maintenir leur progression et leur condition physique pendant la période estivale. Le montant varie en fonction du groupe d'entraînement et peut ne pas s'appliquer à tous les athlètes.

4.3.2 Frais de compétition

Ces frais englobent les coûts liés à la participation aux compétitions officielles, incluant les inscriptions, les frais d'encadrement et les déplacements des entraîneurs. Leur montant dépend du niveau de l'athlète et du nombre de compétitions prévues pour son groupe.

4.3.3 Frais additionnels – Selon les besoins de l'athlète

Certains frais additionnels peuvent s'appliquer en fonction des exigences spécifiques du groupe d'entraînement de l'athlète. Ces frais varient et sont déterminés selon les besoins individuels. Payables au moment de l'achat ou de l'inscription durant la saison.

4.3.3.1 Frais de routine (Payable au moment de l'apprentissage)

Ce montant couvre la création et l'apprentissage des routines de compétition, incluant le travail chorégraphique et l'adaptation aux exigences techniques de chaque catégorie.

4.3.3.2 Survêtement de compétition – Veste et Pantalon

L'achat du survêtement de compétition, composé d'une veste et d'un pantalon aux couleurs du club, est requis pour représenter l'équipe lors des événements officiels.

4.3.3.3 Maillot de compétition

L'athlète doit posséder un maillot officiel de compétition conforme aux exigences du club et des fédérations sportives. Ce coût inclut la personnalisation si nécessaire.

4.3.3.4 Compétitions supplémentaires

Si l'athlète participe à des compétitions additionnelles en dehors du calendrier régulier de son groupe, des frais spécifiques seront facturés pour couvrir les coûts d'inscription et d'encadrement.

4.3.3.5 Spectacle de fin d'année

Une participation financière peut être demandée pour la tenue du spectacle de fin d'année, incluant les frais d'organisation, de costumes et d'infrastructures nécessaires à l'événement.

5 RABAIS

5.1 RABAIS FAMILIAL

La politique de rabais familial s'applique aux membres d'une même famille résidant à la même adresse. Les rabais sont appliqués selon le prix des cours. Le premier membre de la famille inscrit sera facturé au prix régulier, et les rabais seront appliqués aux autres membres selon le montant de leur facture. Les rabais sont les suivants :

- **5 %** pour le deuxième membre de la famille inscrit ;
- **10 %** pour le troisième membre de la famille inscrit ;
- **15 %** à partir du quatrième membre inscrit et plus.

Toutes les inscriptions doivent être regroupées sur la même facture pour que le rabais s'applique automatiquement. Si les inscriptions sont sur des factures séparées, veuillez nous contacter à finance@megagym.ca pour ajuster le rabais.

5.2 RABAIS INSCRIPTION 2^E COURS RÉCRÉATIF

Nous offrons un rabais de 10 % sur le deuxième cours pour tous les participants. Pour bénéficier de ce rabais, il est essentiel que les inscriptions de l'enfant soient regroupées sur la même facture, ce qui permettra une application automatique du rabais. Si vous vous inscrivez sur deux factures séparées, nous vous prions de bien vouloir nous contacter à l'adresse finance@megagym.ca pour ajuster le rabais.

6 POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

6.1 MARCHE À SUIVRE

Toute demande d'annulation ou de remboursement doit être faite en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site web.

6.2 AVANT LE DÉBUT DES COURS

Si vous annulez l'inscription avant le début des cours, un remboursement complet de la facture, incluant les frais de cours, les frais d'affiliation à la Fédération de Gymnastique du Québec, les frais de plateforme Rétroaction, les frais de service et les frais de non-résidents, sera accordé.

6.3 APRÈS LE DÉBUT DES COURS

En cas d'annulation après le début des cours, un remboursement sera effectué au prorata des cours non suivis. Une pénalité équivalente à 10 % du montant des cours non suivis sera déduite de ce remboursement, jusqu'à un maximum de 50 \$. Les frais d'affiliation, les frais de non-résidents, les frais de service ainsi que l'abonnement à Rétroaction ne sont pas remboursables après le début des cours.

6.4 ANNULATION DE COURS PAR LE CLUB

Si un cours est annulé en raison de la météo, de problèmes techniques ou d'autres circonstances hors de notre contrôle, il sera reporté à une date ultérieure. Si un report est impossible, un remboursement au prorata sera accordé. Les parents seront informés au plus tard à 14h00 le jour du cours si une annulation est nécessaire pour cause de météo.

6.5 REMBOURSEMENT POUR BLESSURE OU MALADIE

- Si l'athlète se blesse avant le début des cours, aucun frais ni pénalité ne sera appliqué. L'athlète sera facturé à partir de la date de reprise des cours selon les tarifs fixés à l'inscription. Une demande écrite accompagnée d'un billet médical est obligatoire.
- Si l'athlète se blesse après le début des cours, un remboursement pourra être accordé sur présentation d'un billet médical justifiant l'arrêt. Le remboursement sera calculé au prorata des cours non suivis en fonction de la durée de l'absence et selon les tarifs stipulés à l'inscription. Une pénalité équivalente à 10 % du montant des cours non suivis sera déduite de ce remboursement, jusqu'à un maximum de 50 \$. Les frais d'affiliation, les frais de non-résidents, les frais de service ainsi que l'abonnement à Rétroaction ne sont pas remboursables.

- La demande de remboursement doit être soumise au plus tard une semaine après la reprise des cours de l'athlète. Aucun remboursement ne sera possible après ce délai.

6.6 PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

6.6.1 Contact initial

Si vous avez un différend ou une insatisfaction concernant une demande d'annulation ou de remboursement, contactez le service client par courriel à l'adresse suivante :

finance@megagym.ca ou téléphonez au **450-951-5162**. Assurez-vous d'inclure les informations nécessaires telles que :

- ✓ Votre numéro de facture
- ✓ Les détails de la demande de remboursement
- ✓ La raison du litige

6.6.2 Examen de la demande

Un représentant de notre équipe examinera votre demande et les circonstances associées. Si des informations supplémentaires sont requises (comme un billet médical ou d'autres justificatifs), vous serez informé rapidement.

6.6.3 Tentative de résolution amiable

Une fois les éléments fournis et le dossier examiné, nous tenterons de résoudre la situation de manière amiable, en vous proposant une solution qui respecte nos politiques internes. Vous recevrez une réponse dans un délai de 5 à 7 jours ouvrables après la soumission de votre demande.

6.6.4 Escalade en cas de désaccord persistant

Si, après avoir discuté avec le service client, le litige persiste, vous pouvez demander une réévaluation de votre dossier par un responsable de la direction. Vous devrez soumettre une demande par courriel, en précisant le raisonnement de votre désaccord.

6.6.5 Recours externe

Si une solution satisfaisante n'est toujours pas trouvée, vous pouvez contacter un médiateur ou l'Office de la protection du consommateur pour explorer d'autres recours possibles.

7 PROCÉDURE POUR SOUMETTRE UNE RECOMMANDATION, UN COMMENTAIRE OU UNE SUGGESTION

7.1 MOYENS DE SOUMISSION

7.1.1 Par courriel

Vous pouvez envoyer vos recommandations, commentaires ou suggestions par courriel à l'adresse suivante :

- ✓ **Courriel :** info@megagym.ca

7.1.2 Via notre site web

Nous mettons à votre disposition un formulaire de contact sur notre site web. Pour y accéder, veuillez vous rendre dans la section "Nous contacter" et remplir le formulaire adapté.

- ✓ **Site web :** www.megagym.ca

7.1.3 En personne

Si vous préférez soumettre votre recommandation ou suggestion en personne, vous pouvez prendre rendez-vous avec un membre de notre équipe administrative à l'adresse suivante :

- ✓ **Adresse du Club :** 87 Émilien Marcoux, local 103
- ✓ **Téléphone :** 450-951-5162

7.2 DÉLAI DE RÉPONSE :

Nous nous engageons à répondre à toutes les recommandations, commentaires ou suggestions dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre demande. Un membre de notre équipe vous contactera pour discuter de votre recommandation, commentaire ou suggestion, et de la manière dont nous pouvons résoudre la situation.

7.3 SUIVI DE LA DEMANDE :

Dans le cas d'un problème, nous nous efforçons de résoudre la situation de manière équitable et rapide. Si une solution ne peut être trouvée immédiatement, nous vous tiendrons informé(e) du suivi de votre dossier et des actions entreprises pour résoudre le problème.

8 DOCUMENTS FISCAUX

8.1 CRÉDIT D'IMPÔT POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES

Le Club de gymnastique Mégagym est reconnu par Revenu Québec, ce qui permet aux parents de bénéficier du Crédit d'impôt pour activités physiques des enfants. Les pièces justificatives pour ce crédit d'impôt sont les factures reçues par courriel à la suite des inscriptions.

8.2 RELEVÉ 24

Le Relevé 24 est envoyé par courriel à tous les participants ayant pris part à nos camps de jour avant le 28 février. Il est nécessaire pour les frais de garde, et il sera émis pour les activités admissibles nécessitant une présence supervisée de l'enfant pendant une période prolongée (par exemple, les camps ou les activités durant les jours pédagogiques).

9 POLITIQUE DE MODIFICATIONS

Le Club de gymnastique Mégagym se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes politiques, règlements, et termes et conditions d'utilisation. Toute modification sera communiquée par courriel aux parents et affichée sur notre site internet. Les modifications prendront effet 30 jours après la publication de l'avis, sauf si une autre date est spécifiée dans l'avis de modification.

10 CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Les informations personnelles fournies lors de l'inscription sont utilisées exclusivement pour la gestion des inscriptions, le suivi des cours, et la communication avec les parents. Elles sont conservées de manière confidentielle et ne seront partagées avec des tiers qu'avec le consentement explicite des parents, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Pour toutes questions concernant les termes et conditions, veuillez communiquer avec nous par courriel au info@megagym.ca ou par téléphone au 450-951-5162.